

RCS : ARRAS Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00336 Numéro SIREN : 491 943 544 Nom ou dénomination : A.R.C.H APPLICATION DE RESINES CONTRE L'HUMIDITE
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2022 sous le numéro de dépôt 11331

Désignation de l'entreprise **SARL ARCH**Néant ☐ *Adresse de l'entreprise **11 GRAND RUE****62490 QUIERY-LA -MOTTE**

Numéro SIRET *

4 9 1 9 4 3 5 4 4 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

		Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 1		Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 2 0	
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070		
		{ Autres * (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098		
	Total général (I+II)	110	112		
PASSIF					
			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142			
	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176			
Total général (I + II + III)		180			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ARCH

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
3 0 0 9 2 0 2 1

Exercice N-1 clos le
3 0 0 9 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Certifié conforme à l'original		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
			3 0 0 9 2 0 2 1		3 0 0 9 2 0 2 0	
Ventes de marchandises *		209				
Production vendue { biens intracommunautaires services * }		215				
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		217				
Production immobilisée *			218	112 909	141 047	
Subventions d'exploitation reçues			222	7 983		
Autres produits			224			
			226		1 500	
			230	1 099	1 644	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	121 991	144 192	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
Variation de stock (marchandises) *			236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	802	214	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 3 668 - immobilier)			242	38 267	38 040	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	1 423	1 281	
Rémunérations du personnel *			250	53 450	53 624	
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	18 916	21 594	
Dotations aux amortissements *			254	1 065	1 221	
Dotations aux provisions			256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }			262	3	1	
Total des charges d'exploitation (II)			264	113 927	115 975	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	8 064	28 216	
Produits financiers (III)			280			
Produits exceptionnels (IV)			290			
Charges financières (V)			294	327	290	
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }			300	45	70	
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	7 692	27 857	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			312	7 692	314	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			316			
Provisions non déductibles *			318	3 078		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			322			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247			324	517		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			330	45		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			251			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Entrepise nouvelles (44, sexes) 986						
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981						
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345						
Zone franche urbaine (44, octies et octies A) 987						
Jeune entreprise innovante (44, sexes A) 989						
Investissements outre-mer 344						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
Zones de revitalisation de la défense (44 terdecies) 127						
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991						
Créance due au report en arrière du déficit 346						
Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993						
Zones de revitalisation rurales (44 quinquies) 138						
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	11 332	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356			
Déficits antérieurs reportables : *11...895 dont imputés sur le résultat :					360	11 332
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	0	372	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SARL ARCHNéant ☐ ***CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	250	412		414		416	250	250
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	540	442		444		446	540	540
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	6 550	462		464		466	6 550	6 550
	Autres immobilisations corporelles	470	4 812	472	2 041	474		476	6 853	6 853
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	12 152	492	2 041	494		496	14 193	14 193

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500	250	502		504		506	250
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	540	532		534		536	540
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	6 384	552	107	554		556	6 491
	Autres immobilisations corporelles	560	2 075	562	958	564		566	3 033
TOTAL		570	9 249	572	1 065	574		576	10 313

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SARL ARCH

30/09/2021

Détail des réintégrations diverses		
Amende		45
Total des réintégrations diverses	330	45

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ARCH

Néant ☐ *CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	11 895	Déficits imputés	983	11 332
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	563
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	563

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	147
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 743
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SARL ARCH

30/09/2021

[illegible]

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

[Handwritten signature]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : SARL ARCH		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/10/2020		et clos le : 30/09/2021	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
2

(1) Néant ☐ *CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 1

N° SIRET 4 9 1 9 4 3 5 4 4 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ARCH

ADRESSE (voie) 11 GRAND RUE

CODE POSTAL 62490

VILLE QUIERY-LA -MOTTE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique VOZEL-BARANOWSKI Prénom(s) CAROLINE

Nom marital TENERELLI % de détention 45.00 Nb de parts ou actions 45

Naissance : Date 110375 N° Département 62 Commune LENS Pays

Adresse : N° 11 Voie Grand RUE

Code postal 62490 Commune QUIERY LA MOTTE Pays FRANCE

Titre (2) M. Nom patronymique TENERELLI Prénom(s) Michel

Nom marital % de détention 35.00 Nb de parts ou actions 35

Naissance : Date 060964 N° Département 62 Commune CARVIN Pays

Adresse : N° 18 Voie rue Jean Baptiste DELOBEL

Code postal 62820 Commune LIBERCOURT Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ARCH

ADRESSE (voie) 11 GRAND RUE

CODE POSTAL 62490

VILLE QUIERY-LA -MOTTE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique PETIT Prénom(s) Joel

Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 20

Naissance : Date 230749 N° Département 62 Commune CROISILLES Pays

Adresse : N° 9 Voie bis rue Pierre POUTRAIN

Code postal 62 Commune CROISILLES Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ARCH

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 11 Grand Rue

62490 QUIERY-LA -MOTTE

491 943 544 RCS ARRAS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 MARS 2022

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter **le bénéfice** de l'exercice clos le 30 septembre 2021, s'élevant à **7 692 €**, de la manière suivante :

- **En totalité au compte « autres réserves ».**

Et d'imputer le compte « report à nouveau » s'élevant à 4 149 € au compte « autres réserves ».
Le compte « autres réserves » s'élève donc à 156 512 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme
La Gérance



CT

TM

JP